EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 10 décembre 2018

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2018-12

Relatif au

Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2018-12 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission ad'hoc ;

Décide

1. **D'approuver** le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives ;
2. **De déterminer** son entrée en vigueur dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaines ;
3. **De mettre** le présent règlement au pilier public et en ligne sur le site officiel de la commune de bottens.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly

CONSEIL COMMUNAL BOTTENS

La Secrétaire

Audrey Kalbfuss